

ACTIONNARIAT SALARIE ET PARTICIPATION FINANCIERE

Le 6 mars 2012

PROPOSITION BUDGETAIRE

Une nouvelle ligne budgétaire 04.03.03.04 devrait être introduite dans le budget de l'UE, pour un montant annuel de 2.5 millions d'Euro, pour l'installation et le financement d'un centre et d'un programme pour l'actionnariat salarié (Employee Ownership Center and Program) dans chaque état membre, pour organiser information, éducation et promotion des pratiques d'actionnariat salarié. Cette proposition émane de la Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié.

MOTIVATIONS

- 1. Information et éducation sont clairement les points clés dans ce domaine.**
Au cours des dix dernières années, l'actionnariat salarié s'est fortement développé dans les entreprises européennes: 83% des grandes entreprises ont à présent des plans d'actionnariat salarié contre 40% seulement dix ans auparavant. Ces plans s'offrent de plus en plus fréquemment à l'ensemble des salariés d'entreprises et non seulement à quelques-uns. De la sorte, l'actionnariat salarié occupe aujourd'hui une position stratégique, de référence ou de contrôle dans plus de 27% des grandes entreprises européennes. Cependant les freins et les obstacles restent nombreux et ils sont sources de discriminations et de mauvaise gouvernance dans les entreprises. Plusieurs pays demeurent réticents, mal informés et restent en panne de législations adaptées. C'est particulièrement le cas des pays du Sud ainsi qu'en Europe centrale et orientale. La conséquence est que le taux de démocratisation de l'actionnariat salarié diverge de plus en plus entre pays européens (voir graphique ci-joint).
- 2. Le Comité Economique et Social Européen a mené une discussion approfondie** sur le thème de la participation financière des salariés, qui s'est conclue par son Avis d'Initiative SOC 371 sur la Participation Financière des Employés en Europe, le 21 octobre 2010. Dans son Avis, le CESE appelle les institutions européennes et les gouvernements à une nouvelle initiative dans ce domaine, **appuyée sur une ligne budgétaire spécifique dans le budget de l'UE.**
- 3. Une décision dans ce sens avait une première fois été prise en 1999.**
A cette époque, le Parlement avait décidé d'adjoindre un troisième sous-programme pour la participation financière des employés (PFE), à côté des sous-programmes pour le Dialogue Social et pour les Relations Industrielles, au sein de la ligne budgétaire B3-4000. Durant les discussions, le Parlement avait envisagé un montant de l'ordre de 2 millions d'Euro par an pour ce nouveau sous-programme. Par la suite, un quatrième sous-programme s'est ajouté en 2000, pour la Responsabilité Sociale des Entreprises. Plus tard, le sous-programme PFE a été déplacé de la ligne B3-4000 à la ligne 04.04.01.03 puis à la ligne 04.03.03.01.
Le fait est que le sous-programme PFE a été constamment relégué par rapport aux autres et on est resté très en-deçà des 2 millions d'Euro prévus initialement (voir tableau ci-joint).
- 4. L'adoption d'une ligne budgétaire spécifique au lieu d'un simple sous-programme** exprimera la volonté d'accorder plus d'attention et de transparence à l'actionnariat salarié et à la participation financière.

Marc Mathieu

Secrétaire Général

FEAS - Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié

EFES - European Federation of Employee Share Ownership

Avenue Voltaire 135, B-1030 Bruxelles, Tel/fax: +32 (0)2 242 64 30

E-mail: efes@efesonline.org Internet: www.efesonline.org

La FEAS est l'organisation-coupe qui groupe les actionnaires salariés, les entreprises et toutes les personnes, les syndicats, les experts, les chercheurs et autres intéressés à la promotion de l'actionnariat salarié et la participation en Europe.



